

ISO 9001 zertifiziert
Reg. Nr. 13532
Certifié ISO 9001

AGB

Bautechnik

Aktiengesellschaft
Société Anonyme

**NOUVEAU: Large gamme pour toute
sorte de revêtement**



Vinyle



Parquet, lames longues



Céramique, dessin parquet



Pierre naturelle



Vinyle tissu



Moquette

Revêtements à pose libre

NOUVEAU | toutes les sortes de revêtement

Depuis longtemps, les grands avantages des **revêtements à poser libre ultérieurement sur faux-planchers** sont connus entre les professionnels du bâtiment – au moins dans le contexte de revêtements textiles.

Basé sur un développement sur de nombreuses années, à ce jour, AGB peut proposer ce concept pour **toute sorte de revêtement de sol**. Enfin le locataire dispose de toute la gamme des choix architectoniques possibles.

L'aspect des revêtements de sol peut finalement se libérer de la trame typique des faux-planchers (60 x 60 cm), même en cas de parquet, céramique et pierre naturelle. Ainsi, l'architecte dispose de **beaucoup de nouvelles options créateurs**.

La **pose de beaucoup de revêtements sans colle a fait son chemin** en parallèle avec l'élargissement cité de la gamme de revêtements. Le faux-plancher reste sans colle et reste intact, même après plusieurs changements de revêtements (changement de locataire).

Il reste à respecter que les caractéristiques du faux-plancher et du revêtement doivent être compatibles. C'est assuré, si les deux prestations sont fournies **par une seule main d'expérience**. Les références de AGB y sont convaincantes!

Les nouveaux choix du client:

	sans colle	avec colle adhésive
Moquette / revêtements textiles	oui	oui
Vinyle / revêtements élastiques	nouveau: oui	oui
Céramique / grès	nouveau: oui	–
Pierre naturelle	nouveau: oui	–
Parquet	nouveau: oui	–



Grès 60 x 30 cm avec dos magnétique

Revêtements à pose libre | un atout

Avantages des revêtements de sol à pose libre

Dans un cas conventionnel de revêtements collés d'usine sur faux-planchers, le choix du revêtement et des coloris doit être fait très tôt, même s'il manque encore le locataire. Par conséquent, le revêtement sera posé sur site longtemps avant la fin des travaux de chantier. En fonction du type de revêtement, il est ensuite exposé à un grand risque d'endommagement.

Le changement du revêtement est coûteux (en cas de moquette ou revêtements élastiques) ou impossible (en cas d'autre revêtements).

En comparaison les **revêtements à pose libre** présentent beaucoup d'avantages:

- L'utilisateur peut choisir le revêtement de sol à n'importe quel moment, même brièvement avant l'emménagement. Il dispose d'un choix nouveau de toute la gamme de type de revêtement, à la seule condition qu'il soit compatible avec le faux-plancher.
- Le second œuvre peut être finalisé sans revêtement et se présente ainsi parfaite-

ment à un locataire potentiel. Le revêtement de sol est posé au tout dernier moment et est vraiment nouveau au moment de l'emménagement.

- Un changement de locataire – ou un changement du revêtement auprès du locataire existant – s'exécute dans un délais tout bref. Des surfaces petites ou moyennes se changent même pendant une nuit ou en fin de semaine.
- Le rapport entre loueur et locataire devient très facile – le revêtement de sol est dans la liberté et dans la responsabilité du locataire

Grace à ces avantages, en cas de revêtements textiles ou élastiques, depuis longtemps les revêtements à pose libre sont du standard dans les bureaux et les bâtiments administratifs. Depuis longtemps, on a cherché des solutions avec des revêtements en parquet, céramique et pierre naturelle – sans succès jusqu'à présent. C'est la raison du grand intérêt pour la nouvelle gamme complète de AGB.



Dalles de moquette 45.7 x 45.7 cm avec dos antidérapant

La pose | avec avantage sans colle

La fonctionnalité de revêtements à pose libre

Une caractéristique indispensable de revêtements à pose libre est la capacité de rester bien posé dans toutes les conditions d'utilisation. Même lors de variations climatiques, les angles d'une plaque de revêtement doivent rester tels quels.

Par contre, tous les revêtements à pose libre doivent être prémunis contre le déplacement horizontal. Même en marchant ou en roulant avec les chaises de bureau, des forces horizontales sont produites pour les revêtements. La protection contre le déplacement horizontal peut être effectuée par de différentes techniques: par une colle adhésive appliquée partiellement au fond, par l'application d'usine d'une fine couche antiglisse au dos du revêtement ou par une adhérence magnétique.

Pose sans colle

En cas de revêtements plutôt rigides, comme le parquet, la céramique et la pierre naturelle, la protection contre le déplacement horizontal est surtout effectuée par une adhérence magnétique. Ceci présuppose que la surface du faux-plancher soit une tôle en acier. Le revêtement est posé directement sur les panneaux de faux-plancher (dépeussés).

L'adhérence magnétique est aussi disponible pour des revêtements textiles. Par contre, les moquettes dos antidérapant, disponibles en beaucoup de collections intéressantes, sont plus économiques (p.ex. sous l'appellation TractionBack). TacTiles, un autre système intéressant pour la pose sans colle, est proposé par un producteur de moquettes bien connu.

La pose sans colle s'effectue sans temps d'attente, elle est propre et ne laisse aucune trace sur le faux-plancher.



Grès 60 x 60 cm en dessin parquet avec dos magnétique

Pose traditionnelle | avec colle adhésive

Colle adhésive appliquée au fond: salissure = désavantage

Une colle adhésive appliquée correctement au fond reste collante en permanence, même après plusieurs enlèvements et reprises du revêtement.

Ceci devient un désavantage, si lors d'un changement du locataire, la colle présente sur le fond doit être enlevée occasionnant des coûts considérables. C'est le cas, si par exemple un nouveau revêtement est prévu avec adhérence magnétique (céramique, pierre naturelle, parquet) ou avec fixation appliquée d'usine (moquette). Le même vaut pour des revêtements de sol flottants en système Click.

De plus, les grandes transformations contenant des travaux de plâtrier sont délicats. Si le revêtement est enlevé pour le préserver, souvent de la saleté abondante est attachée à la colle adhésive sur les panneaux non protégés, d'où le nettoyage coûteux.

Lors de l'ouverture normale du faux-plancher, il faut veiller à ne pas salir le revêtement avec de la colle adhésive au dos du revêtement. Ceci vaut en particulier en cas de coloris de revêtement clair.

Les revêtements à pose libre ne devraient être posés que par des entreprises expertes. La colle adhésive doit être suffisamment aérée (temps d'attente) et les chants des panneaux de faux-plancher ne doivent pas être collés entre eux.

Faux-planchers avantageux avec une surface en tôle d'acier

Les faux-planchers avec une surface en tôle d'acier offrent l'option d'éliminer mieux la colle adhésive et la salissure sur les panneaux et de poser des revêtements nouveaux.



Savoir-faire et expérience

Faux-plancher et revêtement à pose libre compatibles – succès garanti

L'exécution professionnelle est une base primordiale du concept architectonique de revêtements à pose libre sur des faux-planchers. Le succès est garanti, si le faux-plancher est conçu correctement pour recevoir des revêtements à pose libre. En cas de revêtements rigides (parquet, céramique, pierre naturelle), la rigidité du faux-

plancher doit être en correspondance avec celle du revêtement. Pour des revêtements avec adhérence magnétique, des panneaux de faux-plancher avec une surface en tôle d'acier sont indispensables. Il est donc conseillé **d'acquérir le faux-plancher et les revêtements à pose libre d'un seul et même fournisseur avec le savoir-faire et l'expérience assurés.**

Les détails, raccords et joints – l'heure de vérité

La professionnalité d'un fournisseur ne se manifeste pas seulement par la pose rapide et un revêtement proprement posé sans claquement, mais aussi par les détails des raccords à des éléments complémentaires (boîtes, grilles etc.) ou contre les façades.



Grille de ventilation linéaire



Raccord à une cloison sans joint (en petite surface)

Second œuvre pratiquement achevé, concept de l'avenir – quotidien auprès de AGB

Les faux-planchers avec des revêtements à pose libre font partie du concept plus général du second œuvre quasiment fini:

- Etat très présentable, avec un second œuvre pratiquement achevé, sans contrainte pour le choix libre du locataire ou utilisateur futur.
- Temps de réaction bref jusqu'au premier emménagement et en cas de changements de l'utilisation ou du locataire.

- Adaptations et restructurations économiques, même en cas de déplacement des cloisons.

Demandez notre conseiller en vente!



Faux-plancher avec des panneaux encapsulés (sans revêtement)

Revêtements de sol flottants

Options créatives additionnelles avec compromis

Si un faux-plancher est conçu pour des revêtements à pose libre rigides, il offre aussi un fond parfait pour des revêtements de sol flottants. Les **revêtements en système click** y sont particulièrement appréciés et peuvent satisfaire **tout exigence de dessin**.

Ce type de revêtement offre la plupart des avantages d'une pose sans colle et laisse

aussi une surface propre à l'état neuf après son démontage.

Le compromis consiste dans un **accès plus limité aux installations**. Comme au cas des faux-planchers non démontables ou des planchers creux, le vide du plancher est accessible à travers des caniveaux d'installations, des trappes d'accès et des passages de câbles.

Nos revêtements – votre choix



Vinyle (de 20 x 100 cm à 50 x 50 cm)



Parquet en lames longues (150 – 200 x 18 cm)



Céramique en dessin parquet (de 30 x 60 cm à 60 x 60 cm)



Pierre naturelle (de 30 x 60 cm à 60 x 120 cm)



Vinyle tissu (de 22.2 x 66.7 à 50 x 50 cm)



Moquette (de 45.7 x 45.7 à 60 x 60 cm)

La gamme la plus large en Suisse | vous trouverez beaucoup d'autres formats et dessins dans notre assortiment.

Nous vous conseillons avec plaisir.

Votre partenaire

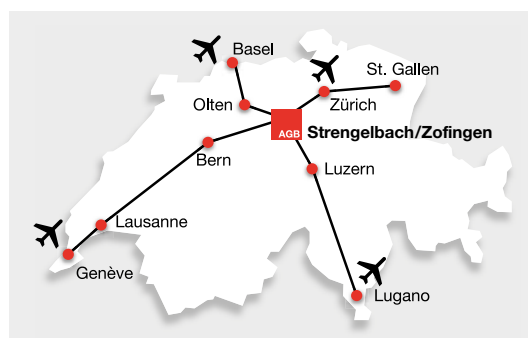
pour tout aménagement avec des planchers surélevés, pour toute situation de chantier.

- Faux-planchers
- Faux-planchers non démontables
- Planchers creux
- Planchers en gradins / auditories
- Passages de câbles
- Revêtements de sol

*Vaste gamme
Haute qualité
Grande flexibilité
Respect des délais*

... sont nos atouts. Contactez-nous.

AGB – au coeur de la Suisse



Située auprès de l'échangeur A1 / A2, AGB peut facilement servir tout chantier en Suisse.



ISO 9001 zertifiziert
Reg. Nr. 13532
Certifié ISO 9001

AGB Bautechnik Aktiengesellschaft
Société Anonyme

4802 Strengelbach · Webereiweg 6 · Schweiz / Suisse / Switzerland
Telefon +41 (0)58 666 01 01 · www.agb-group.ch · mail@agb-group.ch

■ Doppelböden ■ Hohraumböden ■ Stufenböden ■ Bodenbeläge
Faux-planchers Planchers creux Auditories Revêtements de sol